2014

Le jugement de la demande de dons pour une mosquée



MEHDI ABOU 'ABDIR-RAHMÂN

WWW.SPFBIRMINGHAM.COM

1/6/2014

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

La question suivante fut posée au très savant Cheikh Salîh bnou Fawzân bni 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

"Votre éminence, qu'Allah vous facilite, la question d'une communauté de musulmans vivant en Occident et celui qui pose la question dit :

Nous avons acheté un immeuble avec l'intention de le transformer en mosquée.

Nous l'avons acheté avec un prêt à la hauteur de la somme de 100.000 Livres Sterling (monnaie britannique) contracté auprès de la communauté musulmane et nous n'avons pas encore ouvert la mosquée.

Sa question : si nous sommes dans l'incapacité de rembourser ce prêt, est-il autorisé de fermer cette mosquée après que nous l'ayons finie et que nous ayons commencé à y établir la prière ?".

La réponse du noble et très savant cheikh salafi Cheikh Sâlih Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

"Non, la mosquée n'est pas fermée mais vous demandez aux musulmans. Vous demandez de l'aide aux musulmans et les musulmans –si Allah le veut– n'auront pas de manquement.

Demandez aux bienfaiteurs et aux commerçants et ils n'auront pas de manquement à ce sujet pour la mosquée.

Oui".

Source :

http://www.youtube.com/watch?v=9gRfy2KM_C8

Vidéo réalisée par nos frères de la mosquée salafi Dar As-Sunnah à Londres.